

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/03/2017

Revision : SOLEVAN-2-CLP du 15/03/2017

ROAD FIVE 50/50 11 MG

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

ROAD FIVE 50/50 11 MG

Nom commercial : ROAD FIVE 50/50 11 MG

REFERENCE : **C92**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Liquide de recharge pour cigarettes électroniques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SOLEVAN FRANCE
14, rue Christophe COLOMB
94370 SUCY EN BRIE
Tél:01 78 12 17 17
Email :dahansteven@hotmail.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

ATD3 Toxicité aiguë cutanée 3

H311 - Toxique par contact cutané.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/03/2017

ROAD FIVE 50/50 11 MG

Revision : SOLEVAN-2-CLP du 15/03/2017



Mention d'avertissement : DANGER

ATD3 Toxicité aiguë cutanée 3

H311 - Toxique par contact cutané.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

P361 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

NON CONCERNE

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Liste des composants à signaler :

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

NON CONCERNE

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

NON CONCERNE

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

NON CONCERNE

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/03/2017

ROAD FIVE 50/50 11 MG

Revision : SOLEVAN-2-CLP du 15/03/2017

résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable..

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Éviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les contenants fermés hors de leur utilisation.
- À l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/03/2017

ROAD FIVE 50/50 11 MG

Revision : SOLEVAN-2-CLP du 15/03/2017

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Protection non requise.
- Protection des yeux : Protection non requise.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT :	liquide
ODEUR :	Caractéristique
COMPOSITION :	Glycérine, Monopropylène Glycol, Nicotine (11 mg/ml), Substances aromatisantes
DENSITE RELATIVE :	[1.120 ; 1.160]
INDICE DE REFRACTION :	[1.425 ; 1.455]
POINT ECLAIR EN C :	61
USAGE :	POUR DENREES ALIMENTAIRES - NE PEUT ETRE CONSOMME EN L'ETAT
REGLEMENTATION :	Arôme selon règlement CEE n 1334/2008
CONDITIONS DE STOCKAGE :	En emballage clos à l'abri de la lumière, de la chaleur et de l'humidité
DATE LIMITE D'UTILISATION OPTIMALE :	24 mois

9.2. Autres informations

NON CONCERNE

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

NON CONCERNE

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- l'exposition à la lumière

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/03/2017

ROAD FIVE 50/50 11 MG

Revision : SOLEVAN-2-CLP du 15/03/2017

10.5. Matières incompatibles

NON CONCERNE

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigue :

- Orale

Non Déterminée

- Inhalation

Non Déterminée

- Cutanée

300,00 (Estimée)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

NON CONCERNE

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NON CONCERNE

12.4. Mobilité dans le sol

NON CONCERNE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

NON CONCERNE

12.6. Autres effets néfastes

NON CONCERNE

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légagles

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR:

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/03/2017

ROAD FIVE 50/50 11 MG

Revision : SOLEVAN-2-CLP du 15/03/2017



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR : 3144 (Code Tunnel : (E))

IMDG:3144

IATA :3334

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : COMPOSÉ LIQUIDE DE NICOTINE, N.S.A.; ou PRÉPARATION LIQUIDE DE NICOTINE, N.S.A.(NICOTINE ou 3-[(2S)-1Méthylpyrrolidin-2-yl]pyridine)

IMDG:COMPOSÉ LIQUIDE DE NICOTINE, N.S.A.; ou PRÉPARATION LIQUIDE DE NICOTINE, N.S.A.(NICOTINE ou 3-[(2S)-1Méthylpyrrolidin-2-yl]pyridine)

IATA :MATIERE LIQUIDE REGLEMENTEE POUR LE TRANSPORT AERIEN N.S.A. (NICOTINE ou 3-[(2S)-1Méthylpyrrolidin-2-yl]pyridine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 6.1

IMDG:6.1

IATA :6.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II

IMDG:II

IATA :II

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON_REGLEMENTE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON_REGLEMENTE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

NON_REGLEMENTE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/03/2017

ROAD FIVE 50/50 11 MG

Revision : SOLEVAN-2-CLP du 15/03/2017

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche de Données de sécurité selon 2001/58/CEE.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Listedespointsmodifiés:3.2

16